



Justificatif de parution

annonce parue le 18-12-2023 sur echodumardi.com

Département : Vaucluse

Rectificatif à l'annonce parue le 08/12/2023 sur echodumardi.com concernant une cession de branche de fonds de commerce entre :

SKY-RON MOTION et PRACMAS

Il y avait lieu de dire : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au lieu de la branche du fonds vendue, dans les formes prescrites par l'article L 141-14 du Code de Commerce, et pour la correspondance au cabinet de Maître Amandine-May MOISE MOUTET – 8 boulevard Saint-Michel – 84000 AVIGNON au lieu de : « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège de la branche de fonds cédée, dans les formes prescrites par l'article L 141-14 du Code de Commerce, et pour la correspondance au cabinet de Maître Amandine-May MOISE MOUTET – 8 boulevard Saint-Michel – 84000 AVIGNON ».

